ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La *Loi sur les langues officielles* du Nunavut maintenant en vigueur

IQALUIT, Nunavut (le 2 avril 2013) – La *Loi sur les langues officielles* du Nunavut entrée en vigueur hier, le 1er avril 2013, marque un tournant dans l'histoire de notre jeune territoire. Cette nouvelle loi confirme les droits et privilèges dont bénéficient actuellement les locuteurs de l'anglais et du français, tout en accordant un statut égal à la langue inuit. Ce niveau de protection légale pour une langue autochtone est sans précédent au Canada.

« C'est pour moi une fierté que soit désormais énoncé clairement aux Inuits du Nunavut le droit inhérent d'utiliser leur langue en pleine égalité avec l'anglais et le français, déclare le ministre des Langues, James Arreak. Tout en reconnaissant l'importante contribution culturelle des anglophones et des francophones dans notre territoire, la *Loi* montre notre détermination à offrir au public des programmes et services dans les trois langues officielles. »

Dans la mesure prévue par la *Loi*, les trois langues officielles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions territoriales, à savoir, l'Assemblée législative, les tribunaux, les organismes publics et les ministères du gouvernement du Nunavut (GN).

À la séance de l'Assemblée législative de l'automne dernier, le ministre des Langues a présenté *Uqausivut*, le plan d'ensemble de mise en œuvre prévu par la *Loi sur la protection de la langue inuit* et la *Loi sur les langues officielles*. Le plan *Uqausivut* aidera les ministères et les organismes publics du GN à améliorer leurs services au public dans toutes les langues officielles.

Pour aider les ministères et organismes publics à remplir leurs obligations juridiques, le ministère de la Culture et du Patrimoine assurera la gestion centralisée des fonds territoriaux et fédéraux prévus à cet effet, qui sont composés de 5 millions de dollars pour les initiatives en matière de langue inuit, et d'environ 1,45 million de dollars pour les initiatives relatives à la langue française (*Entente de coopération Canada-Nunavut pour la promotion du français et des langues autochtones*).

###

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca.*

Renseignements pour les médias

Andrea Flaherty
Agente de communications
Ministère de la Culture et du Patrimoine
Tél. : 867 975-5506
Courriel : aflaherty1@gov.nu.ca